

# Usine de déshydratation

Mise à jour le 09 février  
2024

L'Agglomération promeut activement depuis fin 2021 la création d'une usine de déshydratation des fourrages. Cette dernière doit permettre de développer les cultures pérennes, notamment la luzerne, en structurant une filière économique locale robuste. Ce projet apporte une réponse à la prolifération des algues vertes, au défi climatique et environnemental de l'agriculture locale et demeure fondé sur un modèle économique juste. Pour que le projet aboutisse, il faut que ses futurs utilisateurs s'engagent. Mais qui est concerné par ce projet ? Et pourquoi ?



**Les éleveurs de bovins, ovins et caprins.** Ils sont les bénéficiaires les plus évidents ! En effet, la luzerne, très riche en protéine, est particulièrement adaptée aux besoins nutritionnels des bovins, mais aussi des ovins et caprins. Déshydratée, elle garde 100 % de ses propriétés et, surtout, se conserve facilement.

La production de ce fourrage permettra aux éleveurs de garantir l'équilibre alimentaire de leurs animaux, de produire eux-mêmes ces aliments et de s'affranchir des importations de soja (utilisé pour ses apports protéiques).

Les éleveurs cultiveraient "leur" luzerne et feraient appel à l'usine pour les récoltes, le transport et la déshydratation. La luzerne produite leur reviendrait ensuite prête à être consommée par leurs vaches, moutons ou chèvres.

**Les éleveurs de volailles, les céréaliers...** Les services de l'usine de déshydratation s'étendront à tous les autres agriculteurs qui souhaitent développer la luzerne. Ils pourront la cultiver pour la vendre à l'usine de déshydratation qui se chargera de la revente, notamment à des coopératives agricoles. Là aussi, l'usine s'occupera de la récolte, du transport et de la déshydratation.

**Les professionnels de la filière bois.** Ils sont concernés par le projet d'usine de déshydratation car, il est prévu que l'équipement fonctionne avec un four biomasse en bois de récupération. Par ailleurs, la déshydratation de la luzerne se déroulant d'avril à octobre, l'usine pourrait produire des granulés de bois. Elle travaillerait ainsi avec des producteurs, des vendeurs et des distributeurs de la filière bois.

Les travaux impulsés par Saint-Brieuc Armor Agglomération ces deux dernières années ont permis d'élaborer un modèle économique robuste et responsable, reposant notamment sur la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Pour que ce projet aboutisse d'ici 2027, l'engagement de ses futurs bénéficiaires est désormais déterminant. C'est dans ce but qu'une association de soutien au projet devrait se constituer au cours des prochaines semaines. Cette dernière permettra notamment à tous les acteurs intéressés de formaliser le partenariat nécessaire à sa concrétisation. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez faire partie de cette aventure.

Contact : martin.barrault@sbaa.fr

## La luzerne : un fourrage local et d'avenir

Adaptée aux besoins de l'élevage local, la luzerne est une culture d'avenir pour la baie de Saint-Brieuc et au-delà. Elle capte l'azote des sols, dont les flux demeurent le principal facteur de prolifération des algues vertes. Elle "nettoie" les terres et les rend plus fertiles. De fait, elle nécessite moins d'engrais et de traitements phytosanitaires, ce qui – en plus de l'avantage économique pour les agriculteurs – constitue un atout supplémentaire pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Enfin, sur le plan climatique, elle stocke davantage de carbone dans les sols que les cultures prédominantes sur le territoire et résiste bien aux fortes chaleurs.

